

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
04-21/01/20

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. DAVIAU Patrice Maire.

Étaient présents : M DAVIAU Patrice, Mme CHASLES Marie-Annick, M SOREAU Marc, M JAMAIN Wilfrid, Mme AVENTIN Marina, Mme BRUNEAU Nathalie, Mme DAILLÈRE Sylvie, Mme DESLOGES Claudie, M VERGER Mickaël, M GERLAND André, M DESMARRES Bruno

Excusés avec bon pour pouvoir : M POUPLIN Thierry et M THARREAU Cyril

Excusée : Mme HUET Lydia

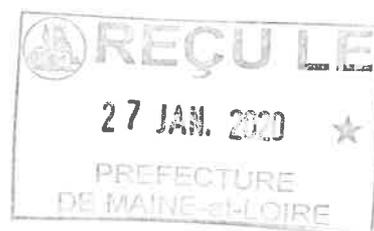
Secrétaire de séance : Mme CHASLES Marie-Annick

Nombre de membres :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13



SOUTIEN DE L'APPEL DES COQUELICOTS

L'Appel des coquelicots a été lancé à la fin de l'été 2018 par l'association « Nous voulons des coquelicots », présidée par Fabrice Nicolino, journaliste à *Charlie Hebdo*. Ce collectif dresse un constat plus qu'alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays : en cause, les pesticides. Plus de 500 000 personnes ont déjà signé son appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales. A Marcé, nous n'avons pas attendu cette réglementation pour faire en sorte que les pesticides n'aient plus droit de cité dans la commune. En effet, l'arrêt de l'usage des pesticides par les services de la commune de Marcé dans les espaces publics qu'elle gère date de 2009, puis la gestion des cimetières a suivi. Ces démarches se font à la fois dans une logique de santé publique pour nos administrés et pour les personnels communaux utilisant ces produits mais aussi dans une logique de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité urbaine.

Le temps n'est plus à l'étude de savoir si les intrants sont dangereux ou non pour notre santé. Toutes les études – non financées par les lobbies – concluent aux mêmes résultats : ils provoquent cancers, maladies de Parkinson, troubles psychomoteurs chez les enfants, infertilités, malformations à la naissance, etc. Les pesticides polluent également les sols, l'eau et détruisent la biodiversité. Le tiers des oiseaux a disparu en 15 ans, la moitié des papillons en 20 ans ; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards. Les plantes sauvages se font rares. Les insectes sont en voie d'extinction, faisant planer la menace d'un « effondrement catastrophique des écosystèmes naturels ».

Parce que les politiques volontaristes des collectivités locales sur ce sujet doivent s'appliquer à l'ensemble des activités économiques, nous souhaitons nous rallier à l'Appel des coquelicots. Les marches citoyennes pour le climat, ainsi que la jeune génération européenne nous montrent, chaque semaine, que cette dernière est préoccupée par l'état de la planète. Nous avons le devoir de mener cette lutte et le combat contre les pesticides en fait partie.

Considérant que :

- Les études scientifiques et les témoignages récents ne font qu'alerter sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité. Les pesticides de synthèse ne doivent plus avoir leur place dans nos campagnes comme dans nos villes.
- La commune de Marcé a mis en place une politique volontariste en matière d'arrêt des pesticides dans tous ses espaces publics.
- Les professionnels ayant subi les nuisances de ces produits chimiques doivent obtenir réparation auprès des industries.

Le conseil municipal du 21 janvier 2020 de la commune de Marcé réuni en séance :

- Soutient l'Appel des coquelicots, demandant l'interdiction au plus vite de tous les pesticides de synthèse.
- Demande au Gouvernement et au Parlement français d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Fait et délibéré à Marcé le 21 janvier 2020

Pour copie conforme

Le Maire

Patrice DAVIAU

